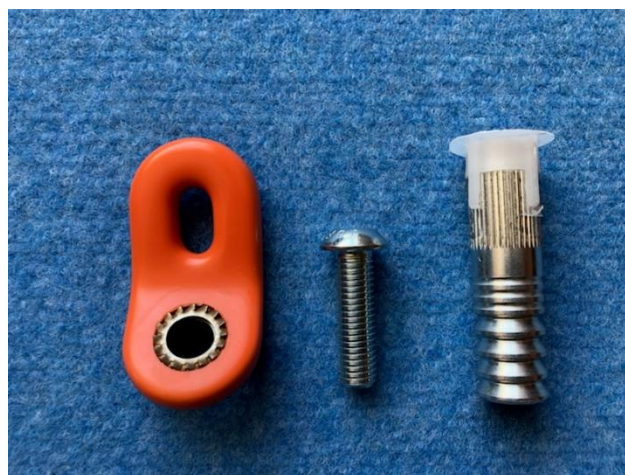




Ancrage chimique avec patte de fixation et visserie.

- Pose sur dalle ou massif béton
- Patte arrondie en acier
- Enrobage PVC de protection
- Couleur orange pour faciliter la visibilité
- Vis haute performance à tête bombée
- Il est de type omnidirectionnel, il peut donc être utilisé dans toutes les directions.

Il est conçu principalement pour l'haubanage de matériel de gymnastique, et pour une charge de 800 daN. Pour toute autre utilisation vérifier les efforts transmis.



ATTENTION

L'usage de cet équipement à des fins autres que celles initialement prévues est exclu.

D'après la norme NF S52-400 :

« Le support doit être apte à recevoir les points de fixation et les efforts transmis par les matériels sportifs. Les points de fixation ne doivent pas entraver l'intégrité du support (étanchéité, solidité...)

Le propriétaire et/ou le maître d'ouvrage du support est le seul habilité à autoriser la réalisation des points de fixation et des essais en tenant compte de leur type et des efforts transmis.

Le propriétaire et/ou le maître d'ouvrage doit confier à un service compétent dans l'art (charpentier, architecte, entrepreneur en bâtiment, bureau d'étude, etc.) le calcul, le dimensionnement et la réalisation :

- Des supports de fixations ;
- Des massifs de fondations ;
- Des renforts supplémentaires éventuels de la structure du support.

Le fabricant du matériel sportif doit fournir au propriétaire ou/et au maître d'ouvrage du support : les charges et sollicitations à prendre en compte, au niveau des points de fixation de son matériel sur le support en relation avec les charges, ainsi que les types et caractéristiques des points de fixation proposés.

Il appartient au maître d'ouvrage de mettre en adéquation le support avec les points de fixation en fonction de leurs positions et des charges fournies par le fabricant du matériel sportif. »



OBSERVATION

L'installation de ce produit doit être impérativement réalisée par une société agréée par le fabricant. Tout défaut d'installation peut avoir des conséquences extrêmement graves pour les utilisateurs ou les personnes à proximité.

Ce matériel doit être utilisé dans un endroit sec et seulement dans ces conditions.

L'humidité aura un effet négatif sur chacun des composants de l'ancrage ce qui peut altérer sa résistance et entraîner un risque de rupture.

NORMES ENVIRONNEMENTALES

Durant le développement d'un produit Spieth et/ou Kassiope, nous attachons beaucoup d'importance à l'utilisateur, à la performance du produit mais également à l'intégration de l'environnement dans notre processus de conception. Nous sommes certifiés ISO 9001 (management de la qualité) et ISO 14001 (management de l'environnement).

Nous utilisons des matériaux éco-responsables comme le bois issu de forêt durablement et responsablement gérée ou le PVC de nos fournisseurs qui est certifié sans phtalates. Nous nous mobilisons pour réduire notre impact environnemental, et nous mettons en place des mesures pour diminuer notre consommation d'énergie.

Spieth et Kassiope sont conscients de leurs responsabilités environnementales et sociales. Ils s'engagent et supportent plusieurs projets : en donnant une seconde vie aux équipements anciens et en les proposant à des clubs ayant des moyens limités ou en promouvant l'activité sportive notamment chez les jeunes.



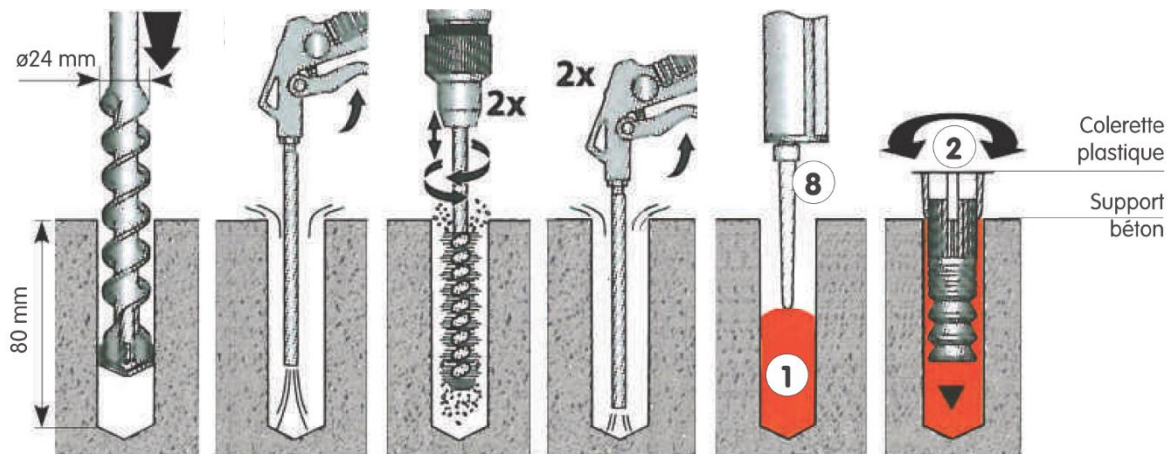
NORMES TECHNIQUES

Les douilles ATP de marque Spieth et la résine Epomax possèdent un agrément technique européen.

Cet ancrage est conforme à la norme NFS52-400

PRINCIPES DE MONTAGE

1. Avec une perceuse en position percussion percer un trou diam.24 mm sur 80mm de profondeur.
2. Evacuer les poussières avec une soufflette ou de l'eau sous pression.
3. Brosser soigneusement les parois du trou avec un écouvillon métallique.
4. Aspirer ou souffler les résidus de perçage en allant au plus profond du trou.
5. Attention : vider le début de chaque nouvelle cartouche avant de fixer la buse mélangeuse (8), jusqu'à apparition des 2 composants.
6. Fixer la buse spécifique (8) fournie et injecter le scellement chimique (1) à partir du fond du trou, en remontant progressivement jusqu'au remplissage à 50% du volume du trou environ, comme indiqué.
7. Insérer immédiatement la douille (2) à la main (Temps de manipulation voir tableau), par un mouvement alternatif, jusqu'à ce que la colerette plastique vienne à fleur du support béton. Enlever le surplus de scellement si besoin.



Temps de manipulation et de polymérisation

Température ambiante (°C)	Temps de manipulation	Temps polymérisation	
		Béton sec	Béton humide
40°C	1 min	30 min	60 min
30°C	3 min	35 min	1 heure 10 min
20°C	6 min	40 min	1 heure 20 min
10°C	11 min	60 min	2 heures
0°C	22 min	3 heures 30 min	7 heures

Nota : température de pose minimum : -5°C

8. Attendre la durée nécessaire de polymérisation (temps minimum de séchage).
9. Introduire la vis à travers le plat de fixation de l'agrès, puis le bouchon plastique de la cheville.
10. Avant le serrage, vérifier que le plat d'ancrage soit orienté dans le sens du câble. Procéder au serrage avec une clé dynamométrique de '8' et effectuer le serrage de l'ancrage à 75 Nm.

MAINTENANCE

Vérification d'usage	Vérification de maintenance
<p>Avant chaque utilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inspection visuelle - Vérification des éléments de serrage <p>Nettoyer régulièrement l'ancrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aspirer le cumul de poussière et de magnésie - Ôter l'eau stagnante - Il n'est pas nécessaire de graisser <p>En cas de doute sur la fiabilité du matériel, nous vous conseillons d'interdire l'accès systématiquement et d'avertir le service de maintenance.</p>	<p>Lorsqu'un ancrage n'est pas utilisé, il est vivement conseillé de l'obstruer à l'aide de la vis sans tête noire fournie.</p> <p>Nous vous conseillons de faire vérifier ce matériel une fois par an, au minimum, par une société agréée par le fabricant. Dans le cas d'une utilisation soutenue nous vous préconisons une vérification deux fois par an.</p>

GARANTIE

Le matériel désigné ci-dessus est garanti contre tous vices de fabrication pour une durée de 2 ans dans le cadre d'une utilisation normale. Sont exclus de cette garantie, les matériels qui font l'objet d'une mauvaise utilisation, de démontages fréquents ou qui ne sont pas démontés, remontés et entretenus régulièrement, selon la notice constructeur, par des techniciens agréés par le fabricant.

Cette garantie est limitée à la remise en état chez le fabricant ou sur site, à nos frais, dans les délais les plus brefs, de tout matériel constaté défectueux, sans qu'il puisse être demandé aucune indemnité et quelle qu'en soit la raison. Toutes autres garanties explicites ou implicites sont exclues. Sont exclues de la garantie toutes les pièces d'usures.

Les pièces détachées nécessaires à la maintenance éventuelle seront disponibles auprès du fabricant durant une période minimale de 10 ans.